

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

// ) E C R E T N° 322 /PR-SGG

ANNEE 1967

t-----

-----

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Proclamation du 22 Décembre 1967,

VU le Décret n° 147/PR du 16 Mai 1967, portant formation du  
Gouvernement ,

D E C R E T E :

Article 1er.- Me Bertin BORNA, Ministre des Finances, des Affaires Economique et du Plan, est chargé du 9 au 10 Septembre 1967 de l'intérim du Président de la République pendant l'absence du Général Christophe SOGLO.

Article 2.- Du 11 au 12 Septembre 1967, l'intérim du Chef de l'Etat sera assuré par Mr. Grégoire GBENOU, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation.

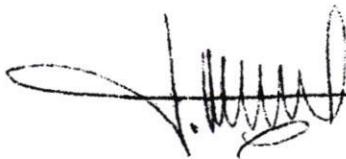
Article 3.- Pour compter du 13 Septembre 1967, Me Bertin BORNA, Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan, est chargé de l'intérim du Chef de l'Etat jusqu'au retour du Général Christophe SOGLO.

Article 4.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./-

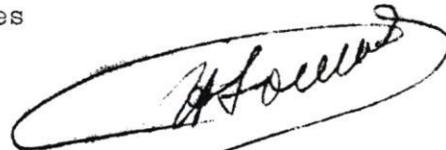
Fait à COTONOU, le 9 Septembre 1967

par le Président de la République,

Le Ministre des Finances, des Affaires  
Economiques et du Plan,



Bertin BORNA



General Christophe SOGLO

Le Garde des Sceaux, Ministre de la  
Justice et de la Législation,

Ampliations :

PR 4 - MFAEP 2 - MJL 2 - SGG 4 -  
Ministères 10 - IAA 1 - CS 6 -  
Gde Chanc. 1 DGAJL 2 - JORD 1.-

